

**SAPEURS-POMPIERS 18/112**



**126<sup>è</sup>**  
**CONGRÈS NATIONAL**  
**DES SAPEURS-POMPIERS**

**Vannes**

18 au 21 septembre 2019

**DOSSIER  
DE PRESSE**



**Fédération Nationale**  
**SAPEURS • POMPIERS**  
DE FRANCE

Grégory Allione  
**PRÉSIDENT DE LA FNSPF  
ET DE L'ODP**



L'air breton et la chaleur humaine de cette région sont déjà là. Le 126ème congrès national des sapeurs-pompiers de France va ouvrir ses portes mercredi 18 septembre pour être, quatre jours durant, la vitrine internationale du réseau et de la force que représentent les sapeurs-pompiers de France. Beaucoup de rendez-vous nous attendent, mais la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et l'Œuvre des pupilles que j'ai l'honneur de présider depuis bientôt un an maintenant tiennent, avec notre Mutuelle, au cours de ce rendez-vous à rappeler combien le besoin de réponses à des problématiques multiples sont importants. Par leur proximité avec les populations, les sapeurs-pompiers subissent, en première ligne, les évolutions de la société. Nous endossons depuis quelques années le rôle d'amortisseur social, dans une France dont une partie souffre et vieillit, au cœur des territoires fracturés.

Dans une société qui bascule, de plus en plus souvent, dans la violence, les sapeurs-pompiers sont, chaque jour, les victimes de cette dérive, au même titre que l'ensemble des institutions qui incarnent la République. Pleinement acteurs des territoires où ils vivent, les sapeurs-pompiers doivent donc être protégés quand ils se font agresser. Des mesures nouvelles doivent être prises à cet effet.

De belles perspectives s'ouvrent à nous sur des questions aussi fondamentales que la jeunesse et l'engagement à travers les JSP. Prenons l'exemple du service national universel (SNU). Ce grand projet doit être un lieu de brassage, d'inclusion, de tremplin social et d'apprentissage du vivre ensemble. L'esprit de corps prend souvent naissance ici avec des perspectives d'engagement volontaire qui s'offrent ensuite et forment le terreau de nos effectifs.

Le volontariat est aujourd'hui l'ossature du modèle français de sécurité civile. Une directive spécifique sur l'engagement citoyen doit permettre de le protéger afin d'écartier la menace de l'application de la directive européenne du temps de travail (DETT) aux sapeurs-pompiers volontaires.

Notre communauté doit impérativement avoir les clefs pour s'adapter à une société qui avance et évolue à un rythme élevé. Cela commence par le recouvrement du pilotage de nos moyens face à l'explosion de nos interventions de secours d'urgence et d'assistance aux personnes. Le gouvernement doit nous aider à redonner sens à nos missions, perdu par nombre d'entre nous, professionnels comme volontaires, et reconnaître notre engagement.

Nos espoirs sont grands avec la venue du ministre de l'Intérieur samedi, en clôture de notre congrès. Christophe Castaner a été un élu local, il connaît les problématiques des territoires, nous avons confiance, mais dans la vie, l'amour demande des actes....

Voilà pour les enjeux politiques mais ce congrès va également être un moment pour nous retrouver, échanger avec la proximité à laquelle je tiens tant. Je suis heureux de venir dans le Morbihan et salue encore une fois le travail de l'ensemble des membres des équipes bénévoles pour leur implication qui donnera à ce 126ème congrès national des sapeurs-pompiers le succès qu'il mérite !

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Allione', written in a cursive style.

# Les sapeurs-pompiers du Morbihan



## LE MORBIHAN EN CHIFFRES

**344** sapeurs-pompiers professionnels

**2644** sapeurs-pompiers volontaires

**250** jeunes sapeurs-pompiers

**116** personnels administratifs, techniques et spécialisés

Au service de santé et de secours médical (SSSM) : **56** médecins, **90** infirmiers, **12** pharmaciens, **6** vétérinaires, **2** experts psychologues

L'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers du Morbihan s'appuie sur un maillage territorial de 65 Centres d'Incendie et de Secours sur l'ensemble du département. La distribution des secours sur le territoire morbihannais passe par la mobilisation au quotidien des 3 000 sapeurs-pompiers morbihannais. Ils sont appuyés dans leurs missions au quotidien par 120 personnels administratifs et techniques ; tous sont accompagnés par un réseau associatif très implanté avec l'association des anciens sapeurs-pompiers comptant 700 retraités et 250 jeunes sapeurs-pompiers. Les sapeurs-pompiers doivent faire face à des opérations de grande variété et à des risques multiples et spécifiques, avec plus de 40 000 opérations par an réalisées par le corps départemental :

### - La protection des morbihannais au quotidien :

La population résidente de 730 000 habitants est en constante progression de 1% par an. En période estivale, le Morbihan compte plus de 4 millions d'habitants.

### - La protection des activités liées au tourisme :

Le littoral du Morbihan s'étend sur environ 900 km et attire chaque année près de 5 millions de touristes.



6 îles principales sont habitées à l'année : Belle-Ile, Houat, Hoëdic, Groix, l'Île aux Moines, l'Île d'Arz. Il existe également un véritable tourisme vert à la rencontre du patrimoine et des paysages de l'Argoat.

- **La défense et le soutien à l'activité industrielle et économique :**

Le Morbihan dispose d'un tissu de 26 000 entreprises sur des domaines variés : l'activité portuaire, l'agro-alimentaire ou la plasturgie, formant un socle reconnu pour son dynamisme.

- **La protection des espaces naturels :**

Plus de 16% du territoire est recouvert d'espaces boisés, depuis le nord du département (Paimpont, Lannouée, Quénécan...) jusqu'au centre (les Landes de Lanvaux).

- **Les risques liés à la mobilité :**

4 200 km de routes départementales traversent le territoire et le département compte 70 ports et haltes nautiques.

## Fiche 1 : Repenser le système de secours et de soins d'urgence en France et instaurer un numéro unique de secours d'urgence, le 112

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et son Président Grégory Allione sont mobilisés face à la crise qui touche l'ensemble du système de santé. Celle-ci a conduit les sapeurs-pompiers à devenir aujourd'hui les principaux acteurs de santé présents dans les territoires, au prix d'une explosion de leur sollicitation opérationnelle, d'une mise sous tension, d'une perte de contrôle de leurs moyens et d'une perte de sens de leurs missions. **Une refonte globale de la chaîne de secours et de soins d'urgence est nécessaire.** Cette position est également défendue depuis plusieurs mois par Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF).

Les sapeurs-pompiers de France et les collectivités territoriales qui les financent ne peuvent plus être réduits au rôle d'effecteurs chargés de combler les carences du système de santé. **Les sapeurs-pompiers doivent être reconnus pour ce qu'ils sont : les principaux acteurs des urgences préhospitalières, et recouvrer le pilotage de leurs moyens.**

➤ Grégory Allione : « *Aujourd'hui les urgences sont devenues des dispensaires de la bobologie* »

En 1998, les sapeurs-pompiers réalisaient 50% de leurs interventions en ambulance pour du secours d'urgence aux personnes. **Aujourd'hui ces interventions représentent 84% de l'ensemble de leur activité.** Les sapeurs-pompiers ont vu leur activité et leur quotidien évoluer en même temps que la société au cours de ces vingt dernières années.

La désertion des hôpitaux et cliniques dans les territoires ruraux au profit des zones urbaines et les carences de la permanence des soins ambulatoires ont provoqué une évolution forcée de l'activité des sapeurs-pompiers. **Aujourd'hui les sapeurs-pompiers couvrent le déficit de service public dans les territoires.** Ils sont les derniers acteurs encore présents sur ces zones oubliées et combler ainsi à eux seuls ce manque de présence avec une partie conséquente de leurs interventions qui se résume à du transport de personnes aux urgences.

C'est ainsi que le cercle vicieux prend de l'ampleur, les urgences sont d'autant plus débordées et **c'est tout un système de santé qu'il convient aujourd'hui de repenser en profondeur,** de la première à la dernière étape du processus.

Il y a un malaise chez les sapeurs-pompiers comme il y a un malaise aux urgences de l'hôpital. Les premières mesures annoncées récemment par la ministre de la Santé Agnès BUZYN en réponse à la crise des urgences vont dans le bon sens, en particulier sa volonté de rompre avec le tout urgence.

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France attend à présent du ministre de l'Intérieur et du gouvernement l'annonce de mesures complémentaires pour **refonder en profondeur l'organisation et le pilotage de la politique de secours d'urgence aux personnes, en amont de l'hôpital.**

➤ Pour un numéro de secours d'urgence unique : le 112



**Ce besoin de réorganisation en profondeur doit s'articuler autour d'un numéro d'urgence unique : le 112**, numéro européen de l'urgence. La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, mais également l'Assemblée des départements de France font de cette transformation une priorité.

Aujourd'hui les appels d'urgence à destination des pompiers, de la Police, de la Gendarmerie, du SAMU et du 112 (sous sa forme actuelle) sont dispatchés et gérés dans 450 centres indépendants les uns des autres sur l'ensemble du territoire.

13 numéros d'appels d'urgence en France pour tous types de secours confondus et 450 centres de traitement : la réponse à l'urgence doit être simplifiée et mutualisée, tout en restant proche des territoires et des populations. **Nous en sommes convaincus, le 112 est une solution commune, moderne et proche du citoyen. Pour leur part les pompiers sont prêts à abandonner le 18 au profit de cette solution au service de tous.**

➤ 95% des appels vers le SAMU ne relèvent pas de l'urgence

Face au constat selon lequel **95% des appels vers le 15 sont des appels qui ne déclenchent pas d'intervention d'urgence**, la création parallèle d'un service d'accès aux soins via un numéro de santé H 24, en toute logique le 116 117 mis en place en 2016, doit être envisagée pour les appels relevant du conseil, de l'expertise médicale et des demandes de soins non programmés, comme le demande Samu-Urgences de France et plusieurs syndicats de médecins libéraux. La création de ce numéro de santé libérerait le 112 de ces appels, lui permettant de se concentrer sur les seules situations relevant de l'urgence et de leur apporter une réponse rapide, systématique et adaptée grâce à la mise en place d'arbres décisionnels partagés entre les professionnels.

Plus d'un appel sur trois (31% - *source DGSCGC éditions 2016 / ARCEP*) qui arrive chez les pompiers est injustifié. **Les centres départementaux d'appels d'urgence qui répondront au 112, permettront une gestion plus efficace du flux d'appels.**

### **Appel d'urgence : un numéro unique, le 112**

Le 112 est un numéro d'urgence gratuit et accessible partout en Europe.

Il permet de joindre les services de secours du département qui enverront de manière concertée les moyens adaptés (sapeurs-pompiers, Samu, Gendarmerie...).

Il fonctionne même depuis un téléphone verrouillé ou ne disposant pas d'une carte SIM.

## Fiche 2 : La sécurité des sapeurs-pompiers, un enjeu majeur, un défi constant

L'année 2019 confirme l'émergence de violences d'un nouveau genre et entérine le passage de simples incivilités à une problématique sociétale profonde qui frappe tous les acteurs de la République. Les sapeurs-pompiers dans l'exercice de leurs missions, composées à 84% de secours d'urgence et d'assistance aux personnes, sont en permanence confrontés à ces actes de violence, produits d'une société en constante évolution : l'isolement, souvent générateur de précarité, le consumérisme accru constituent des facteurs propices au développement de la violence. Cette situation modifie les conditions d'intervention des soldats du feu, quotidiennement pris pour cible dans leur mission de secours.

Plusieurs pistes sont avancées par la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour garantir la sécurité des sapeurs-pompiers.

- **Grégory Allione** : « *Les sapeurs-pompiers sont à la fois victimes de guet-apens et confrontés aux agressions des personnes qu'ils viennent secourir et de leur entourage* »

Les sapeurs-pompiers ne sont désormais plus victimes de simples incivilités, mais de **véritables guets apens** : jets de pierre, de cocktails Molotov, de parpaings ou de boules de pétanque ; agressions à l'arme blanche ; attaques et destruction de véhicules et de centres de secours.

Ce phénomène revêt plusieurs formes : **loin de se limiter aux seules violences urbaines et aux quartiers dits sensibles**, il recouvre aussi des **agressions de plus en plus nombreuses commises dans le cadre de missions d'assistance aux personnes en détresse médicale, sociale ou psychologique, à domicile ou sur la voie publique**.

- **Les pistes avancées pour plus de prévention**

Dans le cadre de la mission sénatoriale d'information en cours sur la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention<sup>1</sup>, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France a avancé plusieurs pistes :

- **Une meilleure prévention et sensibilisation du public**

L'une des pistes principales consiste à **renforcer l'éducation des plus jeunes** (des différentes étapes du parcours scolaire au service national universel), au rôle des sapeurs-pompiers et **au caractère humain de leurs missions**. Les quartiers populaires sont également concernés avec la préconisation de **développer en leur sein les sections de jeunes sapeurs-pompiers**. La Fédération propose aussi d'organiser des

---

<sup>1</sup> Créée au sein de la commission des Lois du Sénat, cette mission, dont les co-rapporteurs sont Mme Catherine TROENDLE et MM. Loïc HERVE et Patrick KANNER, doit rendre son rapport en octobre prochain

stages de deux ou trois jours à l'attention de la population.

- Une protection accrue des intervenants et une répression exemplaire

**14%** : voilà le taux de plaintes déposées après des agressions de sapeurs-pompiers donnant lieu à des condamnations. Un chiffre trop faible. La FNSPF demande des actions systématiques et exemplaires : facilitation et anonymisation des dépôts de plainte (déplacement de la police et de la gendarmerie au sein des Sdis<sup>2</sup> pour leur enregistrement), renforcement et effectivité des sanctions pénales. **L'accompagnement psychologique** des sapeurs-pompiers victimes d'agressions doit être systématisé. Par ailleurs, **les sapeurs-pompiers qui souhaitent porter plainte après avoir été victimes d'agressions doivent être accompagnés et bénéficier de la protection fonctionnelle de leur Sdis.**

- Une coordination interservices renforcée par des moyens nouveaux, adaptés aux nouvelles menaces

**L'instauration d'un numéro unique d'appel d'urgence, le 112**, au sein de centre départementaux d'urgence (CDAU) est indispensable pour permettre, selon la FNSPF, un renforcement de la coopération entre les services (sapeurs-pompiers, police, gendarmeries et Smur). Ce rapprochement accélérerait le traitement des cas d'agressions grâce à une gestion commune de l'alerte, la détection partagée des situations à risques et le déclenchement immédiat des forces de l'ordre auprès des acteurs des secours et des soins d'urgence en cas de menace pour leur sécurité. Un **réseau de référents sécurité** pourrait aussi être créé, chargé de la promotion, du suivi et de l'amélioration de la politique des sapeurs-pompiers en intervention.

La campagne #TouchePasÀMonPompier :

Les sapeurs-pompiers de France nous protègent au quotidien et pourtant ces dernières années les agressions qu'ils subissent ne cessent de se multiplier. Les derniers chiffres pointés par l'observatoire national



de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) lors de son dernier rapport publié en décembre 2018 sont là encore révélateurs. En 2017, **2.813 sapeurs-pompiers ont déclaré avoir été victimes d'une agression** au cours d'une intervention, soit **une augmentation de 23% du nombre d'agressions déclarées par rapport à 2016**. Ce qui représente **7,7 sapeurs-pompiers agressés chaque jour**.

<sup>2</sup> Services départementaux d'incendie et de secours.

### Fiche 3 : Le volontariat chez les sapeurs-pompiers : un engagement citoyen à préserver ; une ambition à porter pour ouvrir le recrutement, valoriser et fidéliser

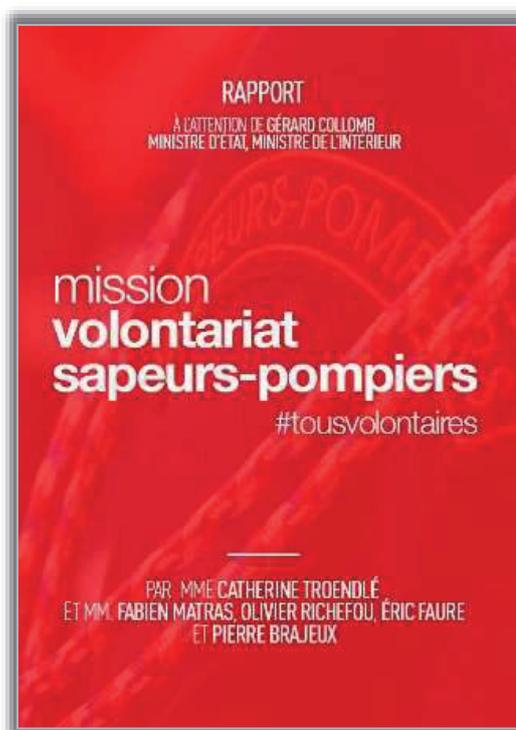
La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et son Président Grégory Allione travaillent à la mise en œuvre d'un plan triennal d'action du gouvernement destiné à améliorer l'environnement dans lequel les sapeurs-pompiers volontaires sont recrutés. L'objectif concerne également la facilitation et la reconnaissance de l'engagement citoyen de ces volontaires qui représentent aujourd'hui près de 80% de l'effectif global des sapeurs-pompiers en France et réalisent 66% de leurs interventions.

➤ Grégory Allione : « *Le volontariat doit s'ouvrir à tous les publics pour valoriser l'engagement altruiste* »

Le volontariat, socle du modèle français de secours, est aujourd'hui clairement menacé par le risque de voir la directive européenne sur le temps de travail de 2003 (DETT) appliquée aux sapeurs-pompiers volontaires. Ce texte, qui répond à un objectif légitime de protection des travailleurs salariés, n'a pas été conçu pour les citoyens qui choisissent librement de s'engager pour autrui, à titre bénévole ou volontaire. S'il venait à s'appliquer aux 195 000 sapeurs-pompiers volontaires français<sup>3</sup>, les 69% d'entre eux qui exercent leur activité professionnelle en tant que salarié seraient empêchés de poursuivre leur engagement au service de la collectivité.

Comme le souligne le rapport de la Mission Volontariat remis le 23 mai 2018 au ministre de l'Intérieur, le volontariat est un engagement citoyen librement consenti, altruiste et généreux, il ne peut donc être confondu et assimilé à un travail. Si tel était le cas, cela sonnerait la fin de ce système puisque le temps de volontariat serait comptabilisé dans le calcul du temps de travail hebdomadaire autorisé (48 h) et serait soumis au principe de repos quotidien de sécurité (11 h).

Il s'agit donc d'une menace sans équivoque. Le système français de secours ne pourrait en aucun cas supporter une baisse de 69% des



<sup>3</sup> Comme un arrêt (« Matzak ») de la Cour de justice de l'Union européenne du 21 février 2018 l'a décidé s'agissant d'un sapeur-pompier volontaire belge.

**effectifs de sapeurs-pompiers volontaires, alors que dans le même temps l'activité opérationnelle, courante et exceptionnelle, est en hausse.** Une hausse dont tout indique qu'elle est durable : **l'explosion du secours d'urgence aux personnes, le défi du vieillissement démographique, l'urgence climatique** qui généralise à une grande partie des régions françaises les risques d'inondation et d'incendie, lequel se limitait jusqu'alors au sud-ouest et à l'arc méditerranéen.

**La FNSPF demande une initiative française auprès de l'Union européenne en vue de l'adoption à court terme d'une directive spécifique sur l'engagement citoyen.**

Les sapeurs-pompiers de la moitié des Etats-membres, dont le modèle de secours repose sur le volontariat et est lui aussi menacé, partagent cette attente.

Tout comme les acteurs de tous les secteurs de la vie sociale (pratiques sportives et culturelles, aide sociale, soutien caritatif ou humanitaire, accompagnement scolaire, éducation populaire, transmission des savoir-faire entre les communautés et les générations, préservation de l'environnement), essentiels à la cohésion de nos territoires, qui font largement appel à l'engagement citoyen pour compléter l'action de la puissance publique.

Pleinement engagée sur ce dossier, **la FNSPF a réuni sapeurs-pompiers, experts juridiques et plusieurs spécialistes afin d'élaborer une première version de projet de directive, qui vise à donner un cadre adapté aux citoyens engagés, bénévoles et volontaires, dans l'ensemble de l'Union européenne, tout en respectant les règles de sécurité fixées par la directive européenne de 1989.**

Le 6 octobre 2017, Emmanuel Macron, Président de la République, a assuré lors d'un discours de remerciements aux forces engagées sur les feux de forêt et ouragans, la volonté de « *défendre farouchement* » le modèle français de secours d'urgence.

**Le 26 avril dernier, le ministre de l'Intérieur, au nom du gouvernement, a pris devant les sapeurs-pompiers l'engagement de prendre une initiative auprès de l'Union européenne pour écarter l'application de la DETT chez les sapeurs-pompiers volontaires.**

Au moment où arrive l'ouverture du congrès national de Vannes, le temps est venu d'obtenir des réponses claires et un calendrier précis sur la mise en chantier de cette directive sur l'engagement citoyen si nécessaire et attendue.

Plus qu'un débat juridique, l'enjeu est politique. Il s'agit d'un choix de valeurs et de société au moment où notre pays a, plus que jamais, besoin de promouvoir l'engagement pour le bien collectif et de développer la résilience face aux risques.

Pour le reste, le **plan gouvernemental 2019-2021 pour les sapeurs-pompiers volontaires** lancé par Gérard Collomb, alors ministre de l'Intérieur, en septembre 2018 sur la base du rapport de la Mission Volontariat<sup>4</sup>, poursuit sa mise en œuvre.

Au total, 37 mesures toutes destinées à consolider le modèle d'engagement citoyen altruiste et à diversifier et ouvrir le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Ces mesures sont réparties en trois grandes thématiques.

- **Attirer et susciter des vocations :**

- ✓ **Favoriser l'accueil des effectifs féminins :** adapter les locaux, les équipements et l'habillement, développer les pratiques de parrainage des nouvelles arrivantes, promouvoir l'accès des femmes aux responsabilités, mieux concilier engagement et vie familiale...
- ✓ **Encourager le développement de la filière des jeunes sapeurs-pompiers (JSP),** en lien avec le réseau associatif, et promouvoir les classes de cadets de la sécurité civile.
- ✓ Créer un choc de recrutement en **systematisant la possibilité de contracter un engagement différencié à tous les SPV recrutés** et en adaptant les conditions d'aptitude aux missions qui seront réellement exercées, **en particulier pour le SUAP<sup>5</sup>.**
- ✓ **Créer des équipes bénévoles de soutien et d'appui logistique des sapeurs-pompiers,** pour aider les SDIS au quotidien et en temps de crise.

- **Fidéliser et mettre le SPV au cœur du dispositif, se sentir bien dans son engagement :**

- ✓ **Prendre en compte les compétences individuelles du SPV** avant toute formation (VAE).
- ✓ **Accélérer l'intégration des SPV,** en organisant des recrutements tout au long de l'année, en simplifiant les procédures d'engagement et en tenant compte dès le départ des formations et compétences déjà maîtrisées par les candidats.

- **Diffuser et fixer les bonnes pratiques,** s'assurer de l'utilisation des outils mis à disposition :

---

<sup>4</sup> Rapport remis le 23 mai 2018 au ministre de l'Intérieur par Mme Catherine TROENDLE, vice-présidente du Sénat, présidente du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires ; Fabien MATRAS, député ; Olivier RICHEFOU, président de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours ; Pierre BRAJEUX, vice-président du MEDEF ; le colonel Eric FAURE, alors président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

<sup>5</sup> Secours d'urgence aux personnes.

- ✓ Mettre en place un groupe dédié au sein du CNSPV chargé de **suivre auprès des SDIS la mise en œuvre du plan relevant des bonnes pratiques.**
- ✓ **Intégrer le suivi du plan dans les rapports d'inspection quinquennaux des SDIS par l'IGSC.**
- ✓ **Effectuer un suivi annuel du plan par la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises : présentation d'un rapport annuel au CNSPV et à la CNSIS.**

Les différentes mesures du plan Volontariat devraient être déclinées en fonction de leur complexité, entre 2019 et 2021. Certaines actions sont en effet susceptibles d'évoluer ou d'être précisées après un travail interministériel, voire législatif. Le ministère de l'Intérieur annonce notamment dans son plan d'action pour les sapeurs-pompier volontaires que "*la moitié des mesures ou actions sera mise en œuvre d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2019*" et que "*les autres mesures interviendront - après examen - à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 et au plus tard en 2021*"

**La FNSPF attend une mise en œuvre rapide face à de nombreux enjeux tels que :**

- ✓ **Une campagne nationale de communication**
- ✓ **L'inscription des formations de SPV au répertoire national des certifications professionnelles**
- ✓ **Une exonération de charges sociales pour les employeurs de SPV**
- ✓ **Une bonification de retraite au titre de la solidarité nationale pour les SPV au-delà d'une certaine ancienneté**

## Fiche 4 : « Terroirs Engagés », un nouveau dispositif au service des sapeurs-pompiers volontaires

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF) et son président Grégory Allione soutiennent sans relâche, auprès des décideurs comme du grand public, l'engagement altruiste qu'est le volontariat de sapeur-pompier. Face à l'accroissement des risques de toutes natures, et de la sollicitation des services d'incendie et de secours, cet objectif est plus que jamais prioritaire.

Afin de renforcer et diversifier les actions de la FNSPF dans ce domaine, a été créé le dispositif « Terroirs Engagés » dans le but de valoriser de manière novatrice **auprès du public les artisans, producteurs, commerçants, professions libérales et entrepreneurs qui sont également des citoyens engagés dans leur territoire, en tant que sapeur-pompier volontaire.**

Le dispositif sera officiellement lancé lors du 126<sup>ème</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France.

➤ Grégory Allione : « *Soutenir l'investissement généreux, basé sur le don de soi* »

Christophe est sapeur-pompier volontaire en Corrèze depuis maintenant plus de 10 ans. Son engagement chez les sapeurs-pompiers, il le partage avec son activité professionnelle de plaquiste. Cet homme de 43 ans est à son compte, il peut ainsi profiter du dispositif « Terroirs Engagés ».

En effet, grâce à son statut professionnel, Christophe va bénéficier d'un kit complet qui lui permettra d'afficher, sur la vitrine de sa boutique, sur ses cartes de visite et sur l'ensemble de sa communication, le logo de « Terroirs Engagés ».



Cette marque permet la reconnaissance de son engagement citoyen en assurant la compatibilité avec son activité professionnelle.

### Le dispositif, dans sa globalité comprend :

- Un signe visuel de reconnaissance (« *appellation* ») accompagné d'une charte fixant les règles pour l'obtenir.
- Un site internet dédié au dispositif ([www.terroirsengages.fr](http://www.terroirsengages.fr)) sur lequel on trouvera notamment un annuaire en ligne qui recense tous les sapeurs-pompiers concernés, répartis selon leur activité professionnelle et leur implantation géographique.

- Une campagne de communication vers les sapeurs-pompiers et vers le grand public.
- Un service e-commerce personnalisé qui sera proposé courant 2020.

#### LES CRITERES POUR BENEFICIER DE « TERROIRS ENGAGES » :

- ✓ Être SPV ou ancien sapeur-pompier avec au moins dix ans d'ancienneté ;
- ✓ Être adhérent(e) à la FNSPF ;
- ✓ Être à son compte et n'avoir pas plus de 10 salariés ;
- ✓ Proposer des biens et/ou des services à la vente ou à la location aux particuliers.

#### ➤ **L'objectif : mettre en valeur la force du réseau sapeur-pompier dans nos territoires**

A l'issue d'une phase de recensement via un questionnaire en ligne qui s'est déroulée début 2019, près de 900 sapeurs-pompiers volontaires ont répondu présents ! Une base très précieuse sur laquelle le dispositif s'est appuyé pour créer un annuaire gratuit, accessible par tous, sans inscription préalable.

Le but de la démarche est de créer un réseau de sapeurs-pompiers qui exercent une activité professionnelle en parallèle à leur engagement. Ce nouveau réseau leur permettrait de se retrouver et échanger sur des problématiques communes. Le dispositif va dès lors mettre en avant la double implication de ces hommes et femmes qui, au-delà de leur activité, ont pris le temps de s'engager pour leur territoire.

Il sera présenté à Vannes à l'occasion du 126<sup>ème</sup> congrès national des sapeurs-pompiers de France.

Toutes les infos : [www.pompiers.fr/agenda/congres-national-des-sapeurs-pompiers-2019-vannes](http://www.pompiers.fr/agenda/congres-national-des-sapeurs-pompiers-2019-vannes)



Fédération Nationale  
**SAPEURS - POMPIERS**  
DE FRANCE